www.habarcq.fr

La Gazette Municipale Habarcquoise

N°46. Juin 2018

Le Mot du Maire

Orages / Inondations : des mots qui ont résonné durant ce mois de mai où ces phénomènes orageux se sont multipliés avec une forte intensité !
À ce sujet, je me suis rendu à vos sollicitations pour constater les dégâts occasionnés et un rappel à la loi est présent plus bas dans la gazette.

Oui, événements météorologiques exceptionnels me direz vous ? Mais chacun constate que le dérèglement climatique n'est pas le seul responsable !

Où sont passés nos haies, fossés entretenus par nos aïeux ?

Force est de constater que nos repères fondamentaux ont disparu au profit d'une productivité accrue, d'un confort, d'une qualité de vie… où chaque acteur a sa part de responsabilité !

Eh oui ! La prise de conscience collective tombe à pic pour que les différents responsables provoquent une table ronde afin d'échanger, proposer des solutions pérennes !

Humidité et chaleur sont propices à une floraison précoce pour se rappeler à chacun la redondance des tontes, tailles, entretien …

Cette actualité nous rappelle également que les produits phytosanitaires seront proscrits pour les particuliers en 2019 : quelles solutions avons-nous à cette période charnière ?
Le changement est source d'inquiétude mais il nous faudra accepter un paysage moins bien entretenu par le passé en attendant une réponse écologique efficace face aux glyphosates !
La commune doit se conformer aux dispositions réglementaires en la matière et nous essayerons de mettre en œuvre des solutions techniques alternatives et adaptées à nos moyens financiers et humains pour que notre commune retrouve son entretien d'antan.

Côté travaux :
Chemin des Fresnaux, les travaux de réfection ont débuté ce 4 juin pour 7 semaines et ils devraient se dérouler comme ceux de l'assainissement : en minimisant la gêne dans la mesure du possible. Une extraction par le chemin des Dix est possible.
Vu la hauteur des grandes herbes et la dangerosité induite, les bas-côtés ont été fauchés pour respecter la sécurité routière et je remercie nos amis les chasseurs pour leur compréhension étant donné cette floraison précoce à contrario d'un fauchage fin juillet !

Concernant les travaux d'assainissement, ils devraient débuter ce 11 juin en bas de la rue d'Aubigny, pour continuer durant les vacances d'été sur la rue d'Arras à la demande du Département pour éviter l'impact sur les bus scolaires. Une circulation sous régime dérogatoire est possible en le demandant par avance.
Concernant les rues du Pont, d'Arras et du Bois, vous devriez recevoir prochainement vos autorisations de raccordement au réseau d'assainissement, vous permettant ainsi d'effectuer vos travaux et de fournir vos factures pour obtenir votre subvention à 50% (Plafond).

La rue de la Ferme devrait retrouver prochainement sa fluidité car la réfection de la sape arrive à sa fin en ayant respecté le cahier des charges proposé par la DDTM.

Coupe du monde de Football :
Nous aimerions diffuser les matchs de l'équipe de FRANCE mais au regard des horaires… Nous reviendrons vers vous au moment opportun et en fonction du parcours de notre équipe nationale !

Ce 25 mai, nous avons invité les acteurs bénévoles de notre commune à la dégustation d'une carbonade flamande pour leur traditionnel dévouement.

En attendant place à nos festivités de juin par notre traditionnelle kermesse !

Vie du village

Fête des écoles

Comme chaque année, l'ARPIG, association des parents d'élèves du RPI du Gy organise la fête des écoles. Celle-ci aura lieu le samedi **16 juin de 11h 30 à 17 h** dans la salle des fêtes d'Habarcq. Les classes d'Agnez les Duisans danseront le matin tandis que celles de Montenescourt, Noyellette et Habarcq présenteront leur prestation l'après-midi. Une restauration et une buvette sont ouvertes à tous. Le bénéfice de cette kermesse est reversé à chaque classe pour leur permettre de financer des sorties pédagogiques (zoo, musée, ... et classe de neige).

Rappel sur la réglementation relative "au brûlage à l'air libre"

Le brûlage de végétaux est considéré au sens de la loi comme une combustion de déchets ménagers effectuée par un particulier. Cette pratique est strictement interdite. De plus, ces dispositions sont rappelées dans le nouveau plan de protection de l'atmosphère signé par les **Préfets du Nord et du Pas de Calais,depuis le 27 mars 2014**. En effet, la combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de particules polluantes (*à savoir que brûler 50 kgs de végétaux émet autant de particules que 100 à 1000 allers-retours pour rejoindre une déchetterie située à moins de 10 kms.*) Le non-respect du règlement sanitaire départemental en matière d'environnement et notamment les articles **10 et 103A, ainsi que l'article L1312-1 du Code de la Santé Publique**, constitue une infraction pénale d'une contravention de 3ème classe (**450 euros**)

Vie associative

L'Idéale

- Assemblée générale

L'assemblée générale s'est déroulée le vendredi 18 mai, voici la composition du bureau :
Didier Maréchal président ; Laurent Duhamel a été élu vice-président ; Thierry Robert a été élu trésorier, Corine Duhamel a été élue secrétaire ; Sébastien Beugin secrétaire adjoint.
Membres actifs : Michèle Vasseur, Lucile Petit, Béatrice Bonnel, Delphine Maréchal, Nicolas Capron, Catie Lesage, Olivier Gallet.
Le bilan financier de l'année écoulée a été présenté par la trésorière, puis ont été évoquées les manifestations à venir pour 2018-2019 : le concours de tir, la ducasse (Trail et randonnée durant ce week-end), voyage, l'animation « Questions pour un champion », l'Arbre de Noël des enfants, la Dictée, la chasse à l'œuf… Et d'autres pistes qui sont encore à étudier et à peaufiner… Vous en serez informés par le biais de la gazette.

Le 13 juillet, nous vous donnons rendez-vous à la salle des fêtes vers 19 h pour passer un moment convivial. Nous vous proposons un repas organisé sur le principe d'une auberge espagnole. Chacun amène un plat (salade, cake…) que nous partagerons tous ensemble. Une buvette vous sera également proposée. Puis à la tombée du jour, nous partirons pour la traditionnelle retraite aux flambeaux, suivie de l'envol des montgolfières, en fonction du temps bien sûr…

- Tir à la carabine

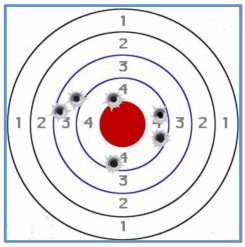

Le traditionnel concours de tir à la rabine a commencé ce dimanche 2 juin, et vous pouvez y participer chaque dimanche jusqu'au 8 juillet, de 10h à 12h30. Le stand de tir est situé derrière l'Église (accès à droite de celle-ci par le petit portillon en bois). Pour participer, il suffit d'être membre de l'Idéale, en réglant la cotisation annuelle de 10€ (pour les adultes) et 6€ (pour les moins de 16 ans). Les résultats seront donnés lors des festivités de la ducasse.

Venez nombreux pour tester votre adresse en toute convivialité, la compétition et la bonne humeur sont toujours au rendez vous.

- **Pétanque**

Les joueurs de pétanque vous informent de la reprise de la pétanque chaque mardi à 14H30 pour les habitués et bien entendu, les nouveaux joueurs sont les bienvenus. Il est temps de vous entraîner pour le concours de pétanque de la ducasse quand votre temps libre le permet car le terrain est accessible tous les jours !

Infos Municipales

Fermeture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale

En raison des congés, la mairie sera fermée du **25 au 29 juin 2018** inclus.

L'Agence postale sera fermée du **vendredi 29 juin au 16 juillet inclus**.

Coupure de courant ENEDIS 5 juillet de 9h à 12H

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins des utilisateurs, ENEDIS réalisera des travaux sur le réseau électrique qui entraineront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Rues concernées : de Filescamps, de l'Argiliére, de la Ferme, d'Avesnes, Pintrel, Dorée, des Plantis, d'Aubigny, d'Hermaville, d'Arras.

Eaux pluviales

Extrait de loi du code civil:

Article 640

Les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué.

Le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement.

Le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur.

Article 641

Tout propriétaire a le droit d'user et de disposer des eaux pluviales qui tombent sur son fonds.

Si l'usage de ces eaux ou la direction qui leur est donnée aggrave la servitude naturelle d'écoulement établie par l'article 640, une indemnité est due au propriétaire du fonds inférieur.

La même disposition est applicable aux eaux de sources nées sur un fonds.

Lorsque, par des sondages ou des travaux souterrains, un propriétaire fait surgir des eaux dans son fonds, les propriétaires des fonds inférieurs doivent les recevoir ; mais ils ont droit à une indemnité en cas de dommages résultant de leur écoulement.

Les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations ne peuvent être assujettis à aucune aggravation de la servitude d'écoulement dans les cas prévus par les paragraphes précédents.

Les contestations auxquelles peuvent donner lieu l'établissement et l'exercice des servitudes prévues par ces paragraphes et le règlement, s'il y a lieu, des indemnités dues aux propriétaires des fonds inférieurs sont portées, en premier ressort, devant le juge du tribunal d'instance du canton qui, en prononçant, doit concilier les intérêts de l'agriculture et de l'industrie avec le respect dû à la propriété.

S'il y a lieu à expertise, il peut n'être nommé qu'un seul expert.

Article 681

Tout propriétaire doit établir des toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique ; il ne peut les faire verser sur le fonds de son voisin.

Communauté de Communes

Le Très Haut Débit (THD)

Vous avez remarqué des travaux rue d'Hermaville (chemin des 22) pour l'enfouissement de la fibre optique dans le bas-coté afin de relier Hermaville et Habarcq.
Ces travaux se dérouleront ce mois de juin pour rejoindre la rue d'Arras.
Le cheminement respectera strictement celui de France Télécom, en aérien et en souterrain, pour rejoindre la nouvelle armoire électrique, au croisement de la rue du Pont et de la rue d'Arras. (Exemple : Warlus actuellement)

Horaires des messes du mois de Juin 2018

Vendredi	1 juin	19h	*Haute-Avesnes*
Samedi	2 juin	19h	*Agnez les Duisans*
Dimanche	3 juin	10h30	*Maroeuil*
Vendredi	8 juin	19h	*Montenescourt*
Dimanche	10 juin	10h30	*Maroeuil*
Samedi	16 juin	19h	*Duisans*
Dimanche	17 juin	10h30	*Maroeuil*
Dimanche	24 juin	10h30	*Maroeuil*
Dimanche	1 juillet	10h30	*Maroeuil*

Décès

Monsieur BOLIN Marc, le I juin 2018..... 53 rue d'Arras.

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

Naissance

Théo ROUSSEL, né le 14 mai 2018……1 rue du Pont.

Bienvenue à Théo, et félicitations aux parents.

Mariage

Vivien BRACQ et Mégane EDOUARD, le 25 mai 2018……51 rue d'Arras.

Toutes nos félicitations !

Nouveaux arrivants

M. ROCHE Eric……82 rue d'Arras.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.